

# **2021-UNAT-1148, Secretary-General of IMO**

## **Décisions du TANU ou du TCNU**

Le Secrétaire général de l'OMI cherche essentiellement des commentaires sur le jugement Unat sous le couvert d'une demande d'interprétation, quelque chose d'unique expressément interdit dans Kasmani. Le jugement brumeux de l'UNAT explique clairement et sans ambiguïté la nature de la difficulté d'une manière qui n'exige aucune autre interprétation. Il n'y a aucune ambiguïté, incertitude ou conflit inconciliable sur la question renvoyée ou les raisons de la détention provisoire ou dans les commentaires du paragraphe 25 du jugement brumeux qui justifie une demande d'interprétation. Bien que les demandes d'interprétation puissent être déplacées, elles ne constituent pas une abus manifeste. Dans ces circonstances, une attribution de coûts n'est pas justifiable.

## **Décision Contestée ou Jugement Attaqué**

2021-UNAT-1148, dans lequel UNAT a rejeté les demandes d'interprétation de ses jugements rendant les affaires à SAB de l'OMI pour se conformer aux exigences juridictionnelles.

## **Principe(s) Juridique(s)**

L'interprétation n'est nécessaire que pour clarifier le sens d'un jugement. Mais si le jugement est compréhensible, quelle que soit l'opinion que les parties peuvent avoir à ce sujet ou sa signification, une demande d'interprétation n'est pas admissible. Une demande d'interprétation n'est pas à recevoir si son objectif réel est de contester un jugement définitif ou d'obtenir des commentaires sur ce jugement. Les jugements de Spinardi et al et Fogarty ne mettent de côté aucune des règles ou des règles du personnel de l'OMI sur leur légalité; Ils ne demandent pas non plus le SAB

de l'OMI pour assumer une puissance qu'elle n'avait pas autrement. La direction de l'UNAT au SAB de l'OMI pour faire ce qui est légalement nécessaire pour se conformer aux exigences juridictionnelles n'a conféré aucun droit ou des pouvoirs supplémentaires au SAB ou au Secrétaire général de l'OMI.

## Résultat

Révision, correction, interprétation ou exécution

## Texte Supplémentaire du Résultat

Demandes d'interprétation non admissibles et rejetées

## Applicants/Appellants

Secretary-General of IMO

## Entité

OMI

## Numéros d'Affaires

2021-1588

## Tribunal

TANU

## Lieu du Greffe

New York

## Date of Judgement

10 Mai 2023

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Classification (poste)

## Droit Applicable

Statut et Règlement du personnel de l'OMI

- Disposition 111.1(a)
- Disposition 111.1(gg)
- Disposition 111.1(jj)

TANU Règlement de procédure

- Article 11.3

TANU Statut du Tribunal

- Article 10.6
- Article 2.10
- Article 2.3
- Article 9

## Jugements Connexes

2010-UNAT-064

2020-UNAT-997